

Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 7 octobre 2026 qui s'est tenue à Saint-Honoré

Planification du territoire

Aménagement et urbanisme

- Le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay adopte le règlement numéro 26-528 ayant pour objet la modification du règlement de zonage 15-332 et le règlement sur les usages conditionnels 15-337 applicables aux territoires non-organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de permettre l'usage site d'entreposage dans la zone 13-F et l'usage conditionnel station-service dans la zone 4-1-F.

Terres publiques intramunicipales

- Le conseil de la MRC adopte la version finale du Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales tel que recommandé par le comité multiressource.

Territoire public

- Le conseil accepte la tenue de la journée d'attribution de sept (7) terrains de villégiature, soit : deux (2) terrains au lac Innommé no 67138, deux (2) terrains au lac Maria-Chapdelaine et trois (3) terrains au lac Vanel ainsi que tous les frais reliés à l'organisation de cette journée.

Foresterie

- La MRC du Fjord-du-Saguenay adopte le calendrier et le processus d'élaboration du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2027-2028 sur les terres publiques intramunicipales.

Développement du territoire

Développement touristique

- La MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'avis confirmant que le site patrimonial de pêche de Bardsville satisfait à la définition d'établissement touristique saisonnier prévue au *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et tout autre document requis ou pertinent à cet effet.
- Le conseil accepte l'invitation de Promotion Saguenay à participer à la démarche d'accompagnement de la firme Ellio, visant l'obtention de la certification Biosphère, pour la période de l'automne 2026 au printemps 2027, pour un maximum de cinq (5)

organisations du territoire et pour une contribution financièrement maximale de 20 000 \$, au prorata du nombre d'organisation de la MRC desservi par la cohorte.

- Le conseil de la MRC accepte les termes de l'avenant no 2 à l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025.

Gestion des services municipaux et des infrastructures

Évaluation

- La directrice générale dépose au dossier des membres un tableau sur l'avancement des travaux du Service de l'évaluation en mise à jour du 20 juin 2026 au 14 septembre 2026, détaillant pour chacune des municipalités les mutations à faire et les permis de construction à inspecter.

Sécurité publique

- La MRC du Fjord-du-Saguenay adopte les modifications à la procédure de suivi du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

Aides financières

- Le conseil accorde un délai jusqu'au 31 août 2027 à Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord pour la réalisation de son projet « Refuge pour randonneurs et skieurs » et la présentation d'un rapport d'activité dans le Fonds Signature innovation.
- Les demandes d'aide financière suivantes sont acceptées dans le cadre du Fonds Péribonka - Projets locaux, lors du Comité administratif du 29 septembre 2026 :

Organisme	Projet	Aide recommandée
Municipalité de Saint-Ambroise	Borne libre-service pour la bibliothèque de Saint-Ambroise et remplacement des lumières de la glace de l'Aréna de Saint-Ambroise.	30 000 \$
Total		30 000 \$

- La MRC adopte la version révisée du document « Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire - Critères visant à soutenir financièrement les interventions et les activités de gestion et de mise en valeur », réserve le montant disponible à la suite de l'adoption du budget pour l'année 2027 et mandate les professionnels de la MRC afin de lancer un appel de projets se déroulant du 1^{er} novembre 2026 au 25 janvier 2027 et de procéder à l'analyse des demandes reçues.
- Le conseil adopte la version révisée du document « Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales - Critères visant à soutenir financièrement des projets de mise en valeur sur les terres publiques intramunicipales de la MRC du Fjord-du-Saguenay », lance un appel de projets pour la période du 1^{er} décembre 2026 au

25 janvier 2027 et demande que l'enveloppe disponible pour la réalisation des projets soit connue à la suite de l'adoption du budget 2027 de la MRC.

- Le conseil de la MRC accepte la cession de la dameuse acquise dans le cadre du projet « Changement de la dameuse – Mont-Édouard » et à la conclusion d'un avenant à l'entente de financement établissant les modalités applicables.

Services administratifs

- La greffière-trésorière dépose et présente un rapport sur les revenus et les dépenses de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la période se terminant le 31 août 2026.
- Le conseil octroie le contrat d'entretien ménager des trois (3) bâtiments de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2028 à Multi Services MJ, conformément à sa soumission, pour un montant de 138 278.78 \$, taxes incluses
- La MRC octroie un mandat à la firme APICA pour la préparation de plans et devis de modernisation des contrôles et des systèmes mécaniques du siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Demandes d'appui

- Le conseil demande au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif et réglementaire encadrant le pouvoir de désaveu des MRC en matière de dérogations mineures afin d'en préciser la portée et d'exclure de l'analyse des MRC les demandes portant sur des éléments accessoires n'ayant aucun impact significatif sur les risques ou les enjeux ayant justifié l'établissement de la zone de contraintes.

/SmZ